



L'Accompagnement Personnalisé Retraite pour les agents concernés par un départ en retraite dans moins de 5 ans

AVRIL 2021

En appui ou en complément du conseil de leur employeur, le Centre de Gestion propose aux agents actifs relevant de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) **à moins de cinq ans** d'une ouverture potentielle de droit à la retraite, un Accompagnement Personnalisé Retraite (APR).

Sans aucun surcoût pour la collectivité, cet accompagnement, limité à un par agent, se déroule en deux temps :

- **en amont de l'entretien** : la phase préparatoire avec la fiabilisation et la qualification du Compte Individuel Retraite (CIR), des simulations et l'analyse des résultats par le gestionnaire des retraites du Centre de Gestion.
- **l'entretien personnalisé** : réalisé par téléphone, en visioconférence ou en présentiel au Centre de Gestion et durant lequel les résultats étudiés par notre gestionnaire sont présentés à l'agent afin de l'aider à déterminer ses futurs droits à pension.

Au cours de ce même entretien, l'agent est accompagné dans la création de son espace personnel CNRACL, qui lui permettra, par la suite, d'accéder de manière autonome à l'ensemble des services mis à sa disposition.

Pour obtenir un rendez-vous avec notre gestionnaire des retraites du CDG :

Complétez le formulaire joint à cette information :

- Par courrier :
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes
1 boulevard Louis Aragon
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
- Par mail :
retraite.cs@cdg08.fr

Dès réception de ce formulaire, le correspondant des retraites prendra contact avec l'agent afin de convenir d'un rendez-vous personnalisé et définir, avec lui, les modalités de cette rencontre. Le correspondant des retraites se réserve la possibilité de contacter la collectivité pour compléter les informations nécessaires à la phase préparatoire.

Le Centre de Gestion ne se substitue pas aux missions de l'employeur dans le domaine des retraites, à savoir, le conseil et le traitement des procédures auprès de la CNRACL obligatoires et facultatives. Après la clôture de l'APR, le Centre de Gestion reste consultant à titre informatif mais l'employeur reste le correspondant RH privilégié pour les différents fonds de retraite.



**ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
RETRAITE (APR)
FORMULAIRE DE DEMANDE**
A retourner par mail à retraite.cs@cdg08.fr

IDENTIFICATION AGENT

Qualité : Madame Monsieur

NOM d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

Numéro de sécurité sociale :

Adresse :

.....

Votre numéro de téléphone :

Votre adresse mail :

IDENTIFICATION EMPLOYEUR

Votre collectivité / établissement :

Contact RH :

Mail :

Souhaitez-vous être accompagné(e) par le correspondant RH de votre collectivité / établissement lors de l'entretien?

oui non

ENTRETIEN

Date souhaitée de départ :

Vos questions et points que vous souhaitez aborder :

.....

.....

Vous souhaitez bénéficier :

d'un rendez-vous téléphonique

d'un rendez-vous au Centre de Gestion

obtenir vos informations par mail

Avez-vous déjà un espace personnel CNRACL ? oui non

Je donne l'autorisation de transmettre ces informations à la CNRACL.

Ces études ont été réalisées :

- selon les règles actuellement en vigueur,
- sans engagement de la part de la CDC et du CDG,
- sans tenir compte des éventuels changements qui pourraient intervenir dans votre carrière.

Date :

Signature de l'agent :